

Gavisse (57245)

Arrêté : SGAR n° 2003-485 du 26/09/2003 --- Secteur : Gavisse (secteur entre la route D1 et le village)

Seuil Urbanisme : 50 m²

Seuil Affouillements : 50 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

Arrêté : SGAR n° 2003-485 du 26/09/2003 --- Secteur : Gavisse (reste de la commune)

Seuil Urbanisme : 3000 m²

Seuil Affouillements : 3000 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

